

Bulletin de veille « emballage »

Décembre 2019

Avertissement

Ce document présente une sélection d'informations relatives à l'actualité du secteur emballage et conditionnement, sur les thématiques produits, marchés, techniques et machines, normes et législation (française et européenne).

Il rapporte de manière factuelle un ensemble d'éléments officiels (législation, avis, etc.) et non officiels (communiqués de presse, lettres d'information, etc.) qui ont été rassemblés durant le mois précédent sa diffusion et jugés d'intérêt par l'équipe Breizpack.

Par conséquent, ce document n'est pas et ne doit pas être considéré comme une présentation exhaustive de l'actualité du secteur emballage et conditionnement. Il revient à l'utilisateur de procéder à l'analyse systématique de la réglementation applicable à son secteur d'activité spécifique.

Ce document peut être utilisé en complément de la plateforme d'informations <https://www.resopack.net> (inscription sur demande).

Par ailleurs, étant le résultat d'un travail de synthèse et d'organisation d'informations réalisé par l'ADRIA, le contenu du document est la propriété de cette dernière. Tout transfert ou reproduction est interdit sauf accord expresse de l'ADRIA.

Table des matières

o VEILLE EMBALLAGES »PRODUITS »	4
1. [emballage] [fibres de cellulose] [barrière] Emballage: collaboration entre Stora Enso et HS Manufacturing.....	3
2. [emballage] [écologique] [innovation] Quelques emballages innovants.....	3
3. [pharmaceutique] [plastique] [biosourcé] Un tube biosourcé pour des des comprimés effervescents.....	6
o VEILLE EMBALLAGES »MARCHES »	4
1. [bioplastique] [marché] [croissance] Le marché des bioplastiques croit à un rythme moins soutenu que prévu.....	7
2. [recyclage] [papier] [plastique] 2019, annus horribilis pour le recyclage de plastique et de papier.....	8
3. [vin] [emballage] [impact environnemental] Le vin en caisse-outré à la relance.....	9
4. [éco-conception] [valeurs] [marketing] Evian stoppe la Goutte.....	10
o VEILLE TECHNOLOGIQUE EMBALLAGE ET EQUIPEMENTS	11
1. [plastique] [fin de vie] [tri] Paccor rejoint le programme de partenariat Digimarc.....	11
2. [impression] [étiquette] [ligne complète] Multivac intègre l'impression numérique.....	11
3. [impression] [volume] La SF-200 de Roland DG, l'imprimante pour la personnalisation d'objets en milieu sensible.....	12
o VEILLE REGLEMENTAIRE ET NORMATIVE	13
1. [EFSA] [fibres] [opinion] EFSA opinions on wood flour and fibres.....	13
2. [molécule] [contact alimentaire] [réglementation] ECHA nanoform guidance documents.....	13
3. [phthalate] [EFSA] [risque] EFSA : Updated risk assessment of five phthalates.....	14
4. [plastique] [bouteille] [réglementation] La loi économie circulaire adoptée en 1 ^{ère} lecture.....	14
o AUTRES	16
1. [perturbateur endocrinien] [effet] [risque] Perturbateurs endocriniens: les effets sanitaires et environnementaux restent mal estimés.....	16
2. [recyclabilité] [papier-carton] [guide] Recyclability guidelines for paper-based packaging.....	18
3. [emballage] [fin de vie] [plateforme] Une plateforme numérique pour trier partout.....	19
4. [contact alimentaire] [matériau] [réglementation] Switzerland strengthens FCM regulation.....	19
5. [acier inoxydable] [contact alimentaire] [réglementation] Italy amends stainless steel regulation.....	20

○ VEILLE EMBALLAGE « PRODUITS »

1. [emballage] [fibres de cellulose] [barrière] Emballage: collaboration entre Stora Enso et HS Manufacturing

Le papetier scandinave Stora Enso a paraphé un accord stratégique avec HS Manufacturing Group (HSMG), expert dans les revêtements barrières issus de plantes. Le partenariat prévoit le développement d'un emballage en fibres moulées issues de bois à destination du secteur de l'emballage alimentaire. Pour ce faire, Stora Enso s'appuiera sur la technologie Protean de HSMG, un additif biodégradable et recyclable qui offre aux conditionnements en fibres des propriétés de résistance à l'eau, à la graisse et aux huiles. « *Le partenariat technologique ouvre la voie à la satisfaction des besoins des clients et des consommateurs à la recherche de solutions plus respectueuses de l'environnement. Grâce à cette collaboration, nous pouvons concevoir des propriétés de barrière de nouvelle génération qui nous permettent d'exploiter de nouveaux domaines d'application pour les produits sans plastique* », précise Sohrab Kazemahvazi, vice-président de l'activité Fibres moulées chez Stora Enso.



Une récente augmentation de capacités dans les fibres moulées

L'officialisation de cette collaboration intervient alors que Stora Enso a récemment consolidé sa production de fibres moulées provenant de pulpe de bois. En mars 2019, le papetier scandinave a investi cinq millions d'euros pour bâtir une ligne de production sur son usine suédoise d'Hylte Mill. Il y prévoit dans un premier temps une production pilote de 50 millions de tonnes par an. Capacité qui pourra être modulée en fonction de la demande du marché. Stora Enso prévoit une disponibilité sur le marché des premiers emballages en fibres moulées d'ici à la fin de l'année 2019.



Source : Formule Verte, Dinhill On, 3 Décembre 2019

2. [emballage] [écologique] [innovation] Quelques emballages innovants

La forte perception négative que le public a des emballages, notamment plastiques, entraîne d'importants changements dans le secteur des produits de consommation.

Matériaux compostables - Un nouveau sachet à cacahouètes a été développé par le fabricant de matières BASF, le fournisseur d'emballages souples TC Transcontinental Packaging, le développeur de films de cellulose Futamura, le producteur d'arachides Hampton Farms et le vendeur de produits alimentaires pour stades Aramark. Cet emballage flexible en matériau compostable est conçu pour les stades sportifs et les festivals afin de faciliter la gestion des déchets. Il remplace les sachets en polypropylène stratifié actuellement utilisés qui finissent aux USA dans les centres d'enfouissement. Le nouveau sachet réduit la quantité de travail liée actuellement au tri manuel des matériaux collectés lors du nettoyage après les événements et diminue la quantité de produits en décharge. La couche d'impression et de barrière est



NatureFlex, un matériau à base de cellulose de Futamura; la couche thermosoudable est un produit de BASF, Ecovio. Epotal est l'adhésif qui solidarise les deux.

Matériaux plus facilement recyclables - Les emballages multicouches sont conçus pour répondre aux normes les plus strictes en matière de durée de conservation et de protection de la qualité des produits. Cependant les multimatériaux, nécessaires pour répondre aux fonctionnalités multiples d'un emballage, se recyclent difficilement.

Des colles et coatings recyclables - Les propriétés des adhésifs utilisés dans les emballages multicouches peuvent faire toute la différence en ce qui concerne la recyclabilité globale alors même qu'ils ne représentent que 5% du poids total. Henkel a lancé une nouvelle gamme d'adhésifs et de revêtements appelés RE qui améliorent à la fois le recyclabilité des emballages flexibles et l'utilisation des matières recyclées dans de nouveaux packagings. De plus, ces matériaux, sans solvant, permettent une vitesse machine efficace, offrent une compatibilité optimale avec les encres d'impression, une forte adhérence initiale et un durcissement à température ambiante.



Henkel étudie ses emballages durables avec le logiciel Easy D4R qui évalue leur recyclabilité en fonction de leurs composants tels que les matériaux de base, les bouchons, les étiquettes ou les colorants. L'outil utilise des informations sur l'aptitude à l'identification lors du tri et au recyclage. Il affiche des résultats permettant de comparer les projets et leur optimisation.

Des films orientés avec des propriétés barrières - Les emballages à base de PE qui intègrent des fonctionnalités de barrière sont actuellement réalisées par des structures multimatériaux. La production de solutions recyclables demande des produits mono-matériaux mais avec les mêmes performances. Grâce à un développement conjoint avec le fabricant de machines BOBST, l'extrudeur Hosokawa Alpine et le producteur d'emballages ELBA, Dow propose une sélection de sachets en polyéthylène (PE) avec des films orientés sens machine (MDO) qui présentent un effet barrière moyen à élevé et sont conçus pour la recyclabilité.



En mettant en œuvre des machines MDO et des polymères présentant une bonne rigidité, une bonne résistance thermique et une fenêtre de paramètres de mise en œuvre assez large, comme la gamme Elite de Dow, une solution monomatériau efficace peut être proposée.

Des sandwichs monomatériaux avec une couche moussée - Zotefoams a lancé ReZorce, une gamme de monomatériaux HDPE recyclables offrant des propriétés barrière à l'oxygène ou à l'humidité qui respectent ou dépassent toutes les normes de l'industrie alimentaire. La structure multicouche de ReZorce facilite aussi l'incorporation de matériaux recyclés.

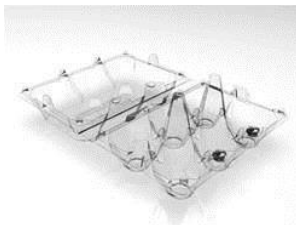
ReZorce est disponible sous licence et est destiné à remplacer les multicouches des paquets de chips, papier laminé et combinaisons diverses de feuilles d'aluminium, de papier et de plastique. Il s'agit en réalité de films HDPE avec des couches de mousse qui apportent les propriétés barrière. Les tests effectués indiquent des taux de transmission de l'oxygène (OTR) inférieurs à ceux de la plupart des films métallisés alimentaires. Les couches moussées contribuent également à donner une sensation de papier et à conférer des propriétés de pliage. Les surfaces sont compatibles avec toutes les techniques d'impression.



Le PEHD recyclé peut être utilisé dans les couches centrales du produit, la surface interne étant recouverte d'une fine couche de matériau approuvé par la FDA afin d'assurer la sécurité alimentaire. En outre, la présence de mousse est compatible avec les processus de recyclage du HDPE.

Matériaux recyclés

Des emballages PE avec un fort taux de recyclé - Avec ExxonMobil, Henkel a développé un système multicouche PE pour des pouchs à fond plat recyclables, et qui contiennent 30% de recyclé, avec des performances comparables à celles des emballages existants. Avec Borealis, la firme a développé un sachet mono-matériau contenant jusqu'à 35% de matières recyclées post-consommation pour des poudres à lessiver et un pouch stand-up multicouches monomatériau (PE) avec 35% de r-LDPE.



Un plateau à œufs en r-PET - Kiefel Packaging présente un plateau d'œufs en PET recyclé de post-consommation.

La révision du matériau, du produit et de la mise en œuvre ont conduit à un plateau 100% recyclé de qualité similaire ou supérieure aux plateaux en PS ou PET vierge.

Emballages réutilisables

Un sac réfrigérant - Bemis Co a fabriqué pour Molson Coors un sac isotherme pour une douzaine de canettes de bière. Conçu pour être ouvert et rempli avec 2.5 kg de glace, ce sac multicouche (PET, PA) réutilisable remplace le traditionnel carton de bière [...].



Innovation collaborative - Une grande tendance de l'industrie de l'emballage est la collaboration, non seulement avec un ou deux fournisseurs, mais avec plusieurs acteurs de la chaîne de valeur.

Aller vers une circularité plus grande, notamment, implique en effet des efforts tout au long de la chaîne de valeur. Henkel par exemple a réalisé ses développements RE en partenariat avec les fournisseurs de matériaux d'emballage comme ExxonMobil ou Borealis. Dow a développé ses emballages en PE à effet barrière avec un fabricant de machines, un extrudeur et un producteur d'emballages. Même type de collaboration avec l'emballage de cacahouètes décrit ci-dessus.

Un autre exemple d'innovation collaborative, cette fois pas dans les emballages plastiques, est l'emballage du produit Dove Men & Care, d'Unilever. Il est issu d'un développement de matériau commun entre Tubex (DE) et Neuman Aluminium, qui déposent ensemble 2 brevets sur l'invention.



L'aluminium contient 25 % de matières recyclées. Le produit est 20% plus léger que les canettes du même type grâce à ses parois plus minces et son col modifié. Pour résoudre le problème lié à la plus grande sensibilité aux dommages lors de l'empaquetage des canettes, un système de packing robotisé a été mis en place. Le

nouveau système de packing permet de déposer plus de cannettes sur une palette et de transporter plus de produits dans un même camion.

Source : Techniline by Sirris, Fabienne Windels, 6 Décembre 2019

3. [pharmaceutique] [plastique] [biosourcé] Un tube biosourcé pour des des comprimés effervescents



Il est rare que des médicaments soient conditionnés dans des bioplastiques. Sanner franchit le pas. Le fabricant dévoilera au prochain salon Pharmapack 2020, à Paris, les 5 et 6 février prochains, le BioBase, un tube injecté fabriqué à partir de polyoléfine biosourcée à hauteur de 90% de sa composition. L'Allemand ne détaille pas exactement sa formulation. « *Nous avons différents fournisseurs de matériaux biosourcés pour la fermeture et le tube.*

Ce dernier est un composé spécial à base de différentes matières premières renouvelables », explique à *Emballages Magazine* Ursula Hahn, chef de produit chez Sanner. De détailler : « *Les propriétés physiques du matériau du tube sont comparables à un polypropylène (PP), la fermeture à un polyéthylène (PE) standard* ». Il ne s'agit pas d'un plastique fabriqué par Braskem, principal producteur mondial de PE biosourcé. Sanner indique utiliser des plastiques issus de matières premières telles que le maïs, la canne à sucre ou la cellulose, qui sont ensuite transformées en éthanol.

Meilleure barrière à l'humidité - Plus en phase avec l'environnement de par son origine non fossile, BioBase est également plus performant qu'une résine classique. Sanner annonce, en effet, de meilleures propriétés de barrière à l'humidité alors que l'on sait les comprimés effervescents très sensibles à cet agent. Le tube et le bouchon sont injectés. Le conditionnement peut être imprimé ou muni d'une étiquette IML. Il sera commercialisé à partir du deuxième trimestre 2020. "La solution vise actuellement principalement les producteurs de compléments alimentaires", explique Ursula Hahn. "En raison des réglementations plus strictes de l'industrie pharmaceutique, ce marché sera notre prochain objectif".

Basé à Bensheim, en Allemagne, Sanner développe des emballages en plastique pour les marchés de la pharmacie, les articles médicaux et de diagnostic. Premier fabricant mondial de fermetures à dessiccant, la société familiale revendique une production annuelle de deux milliards de pièces. La société, qui emploie 550 employés en Allemagne, en Chine, en Indonésie, en Inde, en Hongrie, en France et aux États-Unis, affiche un chiffre d'affaires 81 millions d'euros en 2018.

Source : *Emballages Magazine*, Arnaud Jadoul, 16 Décembre 2019

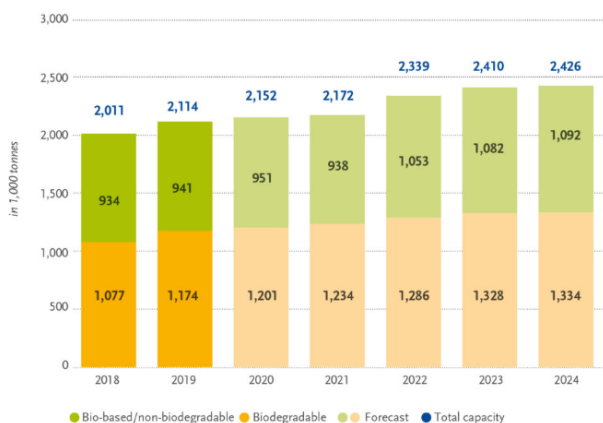
○ VEILLE EMBALLAGE « MARCHES »

1. [bioplastique] [marché] [croissance]

Le marché des bioplastiques croît à un rythme moins soutenu que prévu

European Bioplastics pronostique une hausse de 15% sur les cinq prochaines années alors qu'il tablait sur 25% il y a seulement un an.

Global production capacities of bioplastics



Source: European Bioplastics, nova-Institute (2019)
More information: www.european-bioplastics.org/market and www.bio-based.eu/markets

Généralement, en décembre, European Bioplastics publie ses prévisions sur l'évolution du marché des bioplastiques, qu'il présente à l'ensemble de ses adhérents dans le cadre de sa conférence annuelle qui avait lieu, il y a quelques semaines, à Berlin (Allemagne). Les pronostics pour les cinq prochaines années font état d'une hausse de 15%, la production mondiale de ces polymères issus de ressources renouvelables et/ou biodégradables et compostables, l'offre devant passer de 2,1 millions de tonnes en 2019 à 2,4 millions de tonnes en 2024. Cette estimation, élaborée en coopération avec l'institut de recherche nova-Institute de Hürth

(Allemagne), se situe en deçà des prévisions fournies par le même institut un an plus tôt. Pour mémoire, il était question d'une progression de 25% entre 2018 et 2023, avec une production évoluant de 2,1 à 2,6 millions de tonnes.

Décélération de l'offre - L'attrait du marché vers des biopolymères comme le polypropylène (PP) biosourcé et les polyhydroxyalcanoates (PHA) considérés plus intéressants que les bioplastiques traditionnels comme l'acide polylactique (PLA), explique en partie cette décélération de l'offre sur un marché qui, globalement, reste demandeur de matières plus en phase avec l'environnement. D'après European Bioplastics, les capacités de production de PHA devraient ainsi plus que tripler au cours des cinq prochaines années quand celles de PP biosourcé vont être multipliées par six. Polyvalents, les PHA possèdent un large éventail de propriétés physiques et mécaniques et, de plus, sont d'origine renouvelable. Le PP ne l'est pas mais est doté d'excellentes propriétés barrière. Néanmoins, ces deux résines sont aussi en phase de lancement, avec des capacités de production qui, à l'heure actuelle, sont faibles. Dans son rapport, European Bioplastics évoque également le cas du polyéthylène téréphtalate (PET) biosourcé. Contrairement à ce qui était attendu, ce polyester, notamment utilisé dans la fabrication de bouteilles et de barquettes, affichera des capacités en baisse. Au lieu de cela, l'accent a été mis sur le développement du polyéthylène furanoate (PEF), un polyester aux caractéristiques comparables sinon supérieures à celles du PET et dont l'arrivée sur le marché est prévue en 2023.

Grands équilibres - Pour le reste, les grands équilibres du marché ne sont pas, pour l'instant, bouleversés. Les plastiques biosourcés non biodégradables, comme le PE et le polyéthylène téréphtalate (PET), ainsi que les polyamides (PA), représentent actuellement environ 44% des capacités de production mondiales de bioplastiques soit un million de tonnes. L'emballage reste

le principal domaine d'application avec près de 53% (1,14 million de tonnes) de débouchés même si la part des autres secteurs tels que l'automobile, les transports ou le bâtiment se développe. Côté répartition géographique de l'offre, l'Asie concentre 45% de la production de bioplastiques quand l'Europe se limite à 20%. Ce ratio devrait toutefois augmenter à 30% d'ici 2024. European Bioplastics aborde aussi la question éthique liée à l'origine, végétale, de ces produits. L'organisme souligne que les terres utilisées pour cultiver les matières premières renouvelables destinées à la production de bioplastiques sont estimées à 0,7 million d'hectares en 2019 et ne représentent encore qu'environ 0,02% de la superficie agricole mondiale de 4,8 milliards d'hectares. Malgré la croissance du marché prévue au cours des cinq prochaines années, la part d'utilisation des sols pour les bioplastiques restera limitée à environ 0,02%. "Les données montrent une fois de plus qu'il n'y a pas de concurrence entre les matières premières renouvelables pour l'alimentation humaine et animale, et l'utilisation pour les bioplastiques", conclut François de Bie, président de European Bioplastics.

Source : Emballages Magazine, Tiziano Polito, 9 Décembre 2019

2. [recyclage] [papier] [plastique] 2019, annus horribilis pour le recyclage de plastique et de papier



Paradoxalement, pendant que la secrétaire d'Etat à la transition écologique et le Parlement, à travers la loi pour une économie circulaire, s'attachaient à réduire le gaspillage des ressources vierges et fossiles, les recycleurs de papiers-cartons et de plastiques s'enfonçaient dans la récession. Le recyclage de métaux, lui aussi, termine une année difficile.

La Fédération des entreprises du recyclage (Federec) tenait le 19 décembre sa soirée de Noël à Paris. L'occasion de faire un bilan de l'année 2019, dans trois secteurs qui vivent des mois difficiles.

Les métaux à la peine - "Après un premier semestre 2019 qui s'est plutôt bien passé, les prix des métaux à recycler ont chuté de 50 à 80 euros par tonne. La baisse des prix a entraîné celle des volumes collectés, ce qui a permis un petit redressement des cours en fin d'année", décrit Marie-Pierre Mescam, présidente de la branche métaux ferreux de Federec, qui reconnaît que les ferrailles ont été sauvées par la hausse du prix du minerai de fer, son concurrent vierge. En revanche, la morosité du marché automobile et les marges réduites des aciéristes réduisent les débouchés pour les métaux recyclés, malgré une économie carbone estimée à 58% sur l'acier recyclé par rapport au vierge et à 92% sur l'aluminium.

Le recyclage de papiers-cartons ne couvre plus ses coûts - "Le marché se porte mal, et même très mal", résume Pascal Geneviève, président papiers-cartons de Federec. Malgré un taux de recyclage historiquement élevé, supérieur de dix points à la moyenne européenne avec 80% de taux de récupération, le marché des vieux papiers s'est effondré, victime de son efficacité. "Nous manquons cruellement de papeteries sur le marché national, et même européen. Pour un peu plus de 7 millions de tonnes collectées, seulement 5,4 Mt sont consommées en France. Ce sont donc 1,7 Mt que nous devons revendre hors de France, notamment en Espagne." Mais l'Europe est elle aussi saturée, et les collecteurs-trieurs français n'arrivent plus à placer leurs tonnages. "Nous devons compter sur la bienveillance des autorités et négocier des dérogations pour trouver des solutions en mode dégradé (valorisation énergétique, collecte

restreinte...) auprès des collectivités, car nous sommes en dehors des normes autorisées en stockage en sortie de centre. Et le pire reste à venir", alerte Pascal Geneviève.

Avec un taux de récupération de 96%, le carton est sans doute le matériau d'emballage le mieux recyclé. Mais depuis que la Chine a fermé ses frontières, le système est structurellement déséquilibré. *"Une grande partie des produits importés en Europe viennent de Chine, dans leur carton. Avant, nous leur en renvoyions une partie pour qu'ils refassent des cartons, créant ainsi une boucle d'économie circulaire sur 12 000 km. Lorsqu'ils ont cessé d'importer ces cartons usagés, nous avons trouvé des exutoires dans les pays voisins, qui en refaisaient du papier pour carton ondulé qu'ils revendaient en Chine. Maintenant, tout est engorgé"*, explique Pascal Geneviève.

Résultat, les prix se sont effondrés. En France, la fermeture d'UPM-Chapelle Darblay a privé les recycleurs de débouchés pour les papiers journaux qui sortent de leurs centres de tri. La profession espère que le site sera repris, au moins pour faire du carton, si le papier n'est pas assez rentable.

Depuis le moins de juillet, le prix de revente des papiers et cartons pour recyclage ne couvre plus les coûts de collecte, de tri et d'évacuation des déchets ultimes (non-recyclables). Les collecteurs doivent facturer les prestations d'enlèvement aux industriels, une mesure mal acceptée par les entreprises, ce qui n'était plus arrivé depuis 2008.

Le plastique revoit sa copie - Les collecteurs, trieurs et régénérateurs de plastique sont pris en étau entre la fermeture de leurs débouchés chinois, les prix bas du pétrole qui rend les plastiques vierges plus compétitifs, et le plastique bashing qui s'est généralisé cette année. *"En 2017, on envoyait 250 000 tonnes de plastiques en Chine [qui l'achetait pour le recycler, Ndlr]. En 2018, c'était 40 000 tonnes, et en 2019 presque zéro"*, décrit Christophe Viant, président de Federec Plastiques.

Alors les recycleurs trient mieux pour rehausser les qualités, s'organisent pour redistribuer les flux. Mais *"mi-2019, la multiplication des reportages dans la presse sur les grandes qualités du plastique et les flux de plastique français retrouvés au bout du monde ont masqué une réalité"*, regrette, sarcastique, Christophe Viant. *"Depuis 18 mois, l'écoconception a fait de réels progrès. Je suis heureux de voir enfin la grande distribution, les plasturgistes venir nous voir pour que nous les aidions à réfléchir à des plastiques plus recyclables. Nous leur disons toujours la même chose : faites du monorésine, ne mélangez pas les matières !"* Les recycleurs sont rassurés de voir arriver des taux minimum d'incorporation de plastique recyclé, car ils savent qu'ils pourront de moins en moins sortir leurs matières d'Europe et que le continent n'offre, à ce jour, pas suffisamment de débouchés.

Source : *L'Usine nouvelle*, Myrtille Delamarche, 28 Décembre 2019

3. [vin] [emballage] [impact environnemental] Le vin en caisse-oute à la relance

Après des années de croissance, le marché des vins en caisse-oute semble arriver à maturité. Depuis 2010, le taux de progression dans les hypermarchés et supermarchés – où la caisse-oute représente 40% des ventes – est revenu à un chiffre. Il a même été de 1% en 2015-2016 et 2016-2017. Une



évolution que la baisse structurelle de la consommation de vin en France – passée de 88,9 à 40,7 litres par an et par habitant entre 1980 et 2015 – ne suffit pas à expliquer. Pour relancer ce segment, FranceAgriMer a fait réaliser une étude par le cabinet Gressard Consultants. Deux scénarios d'évolution ont été élaborés.

Image défavorable - L'état des lieux pour la consommation à domicile révèle que la croissance a été portée jusqu'en 2015 par les indications géographiques protégées (IGP) puis par les vins sans indication géographique (VSIG) et que le modèle économique est construit sur une offre premier prix, avec des taux de marge supérieurs à ceux pratiqués sur la bouteille. En outre, les consommateurs, encore nombreux à parler de « cubi », ont du vin en caisse-outre une image défavorable, associée à une mauvaise qualité, et lui reconnaissent d'abord un intérêt économique. Ses atouts en termes de conservation et d'impact environnemental sont également assez largement ignorés. Cependant, la filière reste convaincue que le marché peut encore croître grâce au développement du service de vin au verre en restauration et des nouveaux modes de consommation des plus jeunes, notamment, et si des mesures de santé publique ne viennent pas affecter l'avantage économique.

Segmentation aval - Le premier scénario, pessimiste, table sur le maintien d'une offre premier prix, qui nécessitera un recours plus important aux vins d'importation. La caisse-outre resterait alors un complément de gamme, « avec un rôle de déstockage opportuniste ». Le deuxième scénario, jugé plus probable, consiste en une segmentation aval. L'offre montera en gamme. Sa diversification et sa valorisation passeront par l'innovation en matière de packaging et une amélioration de la communication. Le canal du web sera mieux exploité, avec des conseils d'achat et d'usage. De plus petits formats, plus légers et plus faciles à stocker, seront aussi plus adaptés aux jeunes consommateurs urbains.

Source : *Emballages Magazine*, Arnaud Jadoul, 12 Décembre 2019

4. [éco-conception] [valeurs] [marketing] Evian stoppe la Goutte

Visée par une pétition qui a rassemblé plus de 155 000 signatures, la marque d'eau minérale va arrêter la production de la bouteille de 20 cl. -

Une pétition a eu raison de la « goutte » d'Evian. Virginie B., une « citoyenne comme les autres », l'avait lancée le 5 juin dernier sur la plate-forme change.org. Intitulée « Pour le retrait des minibouteilles d'Evian ! », elle réclamait l'arrêt de la production de ce contenant operculé en polyéthylène téréphtalate (PET) de 20 cl commercialisé depuis 2014 et fruit de trois années de développement. « *J'en ai simplement assez de voir des entreprises agir à l'encontre de leurs valeurs affichées et de l'urgence écologique notamment en matière de plastique. La vision de Danone est "One planet. One health". [...] Alors j'ai envie de dire à Danone : à quel moment vous connectez vos actes avec vos valeurs affichées ?* », déclarait-elle alors. Finalement, son coup de gueule a rassemblé quelque 158 000 signatures et la marque de Danone Eaux France a annoncé l'arrêt de la production d'ici à la fin de l'année. En attendant, le produit n'apparaît plus sur le catalogue du site evianchezvous.com.



Source : *Emballages Magazine*, Arnaud Jadoul, 16 décembre 2019

○ VEILLE TECHNOLOGIQUE EMBALLAGE ET EQUIPEMENTS

1. [plastique] [fin de vie] [tri]

Paccor rejoint le programme de partenariat Digimarc



Paccor annonce la mise en place d'un partenariat global avec Digimarc visant à déployer des code-barres digitaux pour améliorer le tri des plastiques. Le fournisseur a récemment présenté à Düsseldorf en Allemagne, lors du salon de l'industrie du plastique et du caoutchouc K-2019, le premier plateau thermoformé en PET transparent intégrant un code-barre Digimarc. Placé à l'intérieur des moules, le discret code-barres de Digimarc permet d'apposer sur chaque produit en plastique un « passeport digital de recyclage ». Un nombre de données quasiment illimité peut ensuite être associé à l'objet : nom du fabricant, référence du produit, destination première de l'emballage (alimentaire ou non), composition du plastique...

Le code-barres permet également de détecter des objets opaques, noirs, ou présentant toute autre caractéristique les rendant difficilement recyclables. Il accroît ainsi la quantité et la qualité de matériau recyclé, nécessaires à l'atteinte des objectifs des entreprises et au respect des exigences réglementaires en matière de développement durable.

«En tant que partenaire de Digimarc, Paccor souhaite exploiter au maximum la technologie du code-barres digital pour accélérer la transition vers une économie circulaire pour les plastiques », explique Nicolas Lorenz, Directeur Commercial de Paccor. « Nous soutenons également le projet HolyGrail 2.0 qui voit dans le code-barres digital une solution permettant d'améliorer significativement le tri dans les filières de recyclage ».

Source : Emballage Digest, 24 Décembre 2019

2. [impression] [étiquette] [ligne complète]

Multivac intègre l'impression numérique



Multivac veut décidément devenir un fournisseur de lignes complètes. Le constructeur de machines de thermoformage et d'opercule, déjà présent dans le domaine du contrôle et de l'étiquetage, puis en amont du process dans les solutions de tranchage et de portionnage, ou encore plus récemment dans les équipements de boulangerie via [le rachat du groupe Fritsch](#), va désormais proposer sur ses lignes du matériel d'impression numérique. Le groupe allemand annonce en effet sa collaboration avec l'américain Bell-Mark Sales Co., un spécialiste du jet d'encre dont il devient le distributeur exclusif pour les machines piézoélectriques de la série HD IntelliJet. Ces imprimantes, qui fonctionnent selon le principe du drop-on-demand (DOD) peuvent imprimer sur de multiples substrats des visuels en monochromie ou en quadrichromie avec une résolution de 600 x 600 dpi à une vitesse de 150 m/min, soit des performances tout à fait en ligne avec celles des machines les plus modernes utilisées par les imprimeurs d'étiquettes.

Encres LED UV - Multivac, qui vise tout particulièrement les produits médicaux, pharmaceutiques et cosmétiques, mise à la fois sur l'aptitude de ces machines à travailler sur des matériaux qui,

comme le Tyvek, les films ou l'aluminium sont employés dans ces domaines d'activité et sur la capacité des encres LED UV à sécher rapidement. La possibilité de travailler sur des bobines de 630 mm de laize, soit la même largeur que les bobines de film utilisées sur ses machines de thermoformage ou d'opercule, en mettant douze têtes d'impression l'une à côté de l'autre constitue un atout supplémentaire. Les exigences réglementaires qui ont tendance à démultiplier les messages à imprimer sur les conditionnements ainsi que les nécessités d'identification, mais également le décor, font partie des applications possibles. [...]

Source : *Emballages Magazine*, Tiziano Polito, 4 Décembre 2019

3. [impression] [volume]

La SF-200 de Roland DG, l'imprimante pour la personnalisation d'objets en milieu sensible

Jouets, instruments médicaux, contenants alimentaires, articles de santé et d'hygiène personnelle peuvent être imprimés avec la SF-200.

Roland DG lance la SF-200, une imprimante de bureau développée pour les applications sensibles comme les jouets, les emballages alimentaires ou les outils médicaux.

"Ce dernier produit est la première imprimante de bureau au monde pour les applications sensibles à l'éco-solvant", affirme Paul Willems, directeur du développement commercial et de la gestion des produits, Roland DG EMEA.

L'imprimante SF-200 peut imprimer des objets et supports allant jusqu'à 538 mm x 360 mm et jusqu'à 100 mm de hauteur. Question matériaux, elle imprime sur les plastiques ABS, PVC, TPU, PET, PP et PPMA, ainsi que le bois, l'aluminium, le verre et le cuir.

La machine d'impression est conforme à la norme de sécurité des jouets EN 71-3 et à la directive sur la sécurité des jouets. De même, la SF-200 convient à l'impression de récipients pour produits alimentaires (comme des boîtes à lunch, des bouteilles et des tasses de voyage personnalisées). Et dans le secteur médical, la Roland SF-200 offre l'impression à la demande sur des instruments en aluminium, des dispositifs en plastique et des étiquettes, qui sont utilisés en contact direct avec la peau humaine. Cette application peut être étendue aux produits de santé et d'hygiène personnelle (brosses à dents, thermomètres, emballages de produits cosmétiques...).

Source : *Graphiline*, Faustine Loison, 29 novembre 2019



○ VEILLE REGLEMENTAIRE ET NORMATIVE

1. [EFSA] [fibres] [opinion] EFSA opinions on wood flour and fibres

On November 29, 2019, the European Food Safety Authority's Panel on Food Contact Materials, Enzymes and Processing Aids (CEP) published an "update of the risk assessment" for 'wood flour and fibres, untreated' (FCM No 96) for use in food contact materials. The document was prepared in response to the European Commission's (EC) request to review whether the authorization of this substance is still in accordance with the Regulation (EC) No 1935/2004.

The CEP Panel states that this "additive was included in the list of additives for use in plastic food contact materials (FCM) [(Annex I of the Regulation (EC) No 10/2011)] based on the assumption of its inertness," but "no toxicological evaluation underlying the inclusion of this entry in the positive list is available." A literature search performed by the CEP Panel showed that "wood may contain toxic components and contaminants." However, "information on migration of substances from wood was found to be limited to its use in the production of wine," and "data on migration of substances resulting from the use of wood (flour, fibres) as plastic additive were not available." Therefore, the CEP Panel "concluded that there is insufficient information to support that the current authorization of 'wood flour and fibres, untreated' (FCM No 96) is still in accordance with Regulation (EC) No 1935/2004." The mandate received from the EC also requested EFSA to "set out criteria for future evaluations of wood and similar materials from plant origin as additives for plastic for food contact applications." In response, the Panel "noted that due to the chemical differences in composition of plant materials, the safety of migrants from these materials must be evaluated on a case-by-case basis, considering beyond species also origin, processing, treatment for compatibilization with the host polymer and assessment of the low molecular weight constituents migrating into food. Migration of substances resulting from using wood or other plant materials should be tested comparatively in samples made with and without the additive. Toxicological data should cover the substances detected in this analysis."

Source : Food Packaging Forum, Ksenia Groh, 3 Décembre 2019

2. [molécule] [contact alimentaire] [réglementation] ECHA nanoform guidance documents

In a press release published on December 3, 2019, the European Chemicals Agency (ECHA) announced the revision of two guidance documents that "have been updated with advice for companies preparing registration dossiers that cover nanoforms." The first update is to an appendix on registration and substance identification and "aligns ECHA's guidance with the revised REACH annexes for nanomaterials that enter into application on 1 January 2020" (FPF reported). The second update is to an appendix on quantitative structure-activity relationship (QSAR) models and grouping chemicals. It also includes guidance for the revised REACH annexes and clarifies "between creating a set of nanoforms and read-across for justifying the use of hazard data between different (sets of) nanoforms of a substance."

ECHA says that it will continue work to update existing guidance for relevant human health and environmental information requirements during 2020.

Source : Food Packaging Forum, Justin Boucher, 5 Décembre 2019

3. [phthalate] [EFSA] [risque] EFSA : Updated risk assessment of five phthalates

On December 10, 2019, the European Food Safety Authority (EFSA) announced the publication of the updated risk assessment completed by the Panel on Food Contact Materials, Enzymes and Processing Aids (CEP Panel) on the five phthalates di-butylphthalate (DBP, CAS 84-74-2), butylbenzylphthalate (BBP, CAS 85-68-7), bis(2-ethylhexyl)phthalate (DEHP, CAS 117-81-7), and di-isononylphthalate (DINP, CAS 28553-12-0). A separate frequently asked questions page about phthalates in plastic food contact materials (FCMs) was also published to help inform consumers about the outcomes of the assessment.

The final updated assessment retains the established group tolerable daily intake (TDI) of 50 µg/kg body weight (bw) per day for DBP, BBP, DEHP, and DINP as was set in the draft scientific opinion based on reduction of testosterone in fetuses. The phthalate DIDP also retains its own separate TDI of 150 µg/kg bw per day, calculated based on its effects on the liver. The assessment found that current exposure to these phthalates from food is not of concern for public health. For DBP, BBP, DEHP, and DINP, exposure was found to range from 7 µg/kg bw to a maximum of 12 µg/kg bw (between seven and four times below the set TDI). For DIDP, dietary exposure was found to be 1,500 times below the set TDI. However, EFSA cautions that these TDIs have all been set “on a temporary basis due to uncertainties about effects other than the reproductive ones and about the contribution of plastic FCM to overall consumer exposure of phthalates.”

EFSA launched a public consultation on its draft scientific opinion on the risk assessment in February 2019 (FPF reported), and a technical report documenting the feedback received has also been published. This updated assessment replaces the original risk assessments for these phthalates from 2005. It is described as being “in line” with the 2005 assessment regarding the most sensitive effects and individual TDIs. The primary difference is an improvement in the dietary exposure estimates and introduction of the group TDI for four of the phthalates to account for combined exposure.

Source : Food Packaging Forum, Justin Boucher, 11 Décembre 2019

4. [plastique] [bouteille] [réglementation] La loi économie circulaire adoptée en 1^{ère} lecture

Les députés ont adopté en première lecture, dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 décembre, la loi « Lutte contre le gaspillage et économie circulaire » par 49 voix contre 5 abstentions et 1 vote contre. Ce n'est qu'une première étape. Une commission mixte paritaire (CMP) pourrait se réunir dès le 8 janvier 2020 pour tenter de trouver un compromis entre Assemblée et Sénat. Mais, sur fond d'un désaccord profond au sujet de la consigne à quelques mois des élections municipales, celle-ci a peu de chance d'aboutir. C'est alors l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot. Une seconde lecture est déjà programmée pour le 21 janvier.



Si le sujet polémique et éminemment politique de la consigne pour recyclage et réemploi a donc monopolisé l'attention, le texte compte de nombreuses mesures qui, si elles sont confirmées, auront d'importantes répercussions sur la plasturgie et ses marchés, emballage en tête.

Par la voix d'Elipso, les fabricants d'emballages plastique dénoncent des mesures « irréalistes » génératrices d'incertitude économique et « incohérentes avec le développement d'une économie circulaire ». « Comment atteindre 100 % de plastique recyclé en 2025 en prônant la fin des emballages plastique à usage unique ? », s'interroge ainsi sa présidente, Françoise Andres. « La lecture à l'Assemblée nationale s'est transformée en une surenchère à l'interdiction de produits en plastique à usage unique où chacun érige son produit banni sans la moindre étude d'impact ! Comment va-t-on supprimer les bidons de javel, le rouge à lèvres, les sacs poubelles de notre société ? Ils répondent à des besoins précis de protection des produits – donc de préservation des ressources et de limitation du gaspillage – avec une praticité profitant à chaque citoyen », ajoute Emmanuel Guichard, délégué général qui appelle à « une seconde lecture loin de l'emportement médiatique ». Dans cette attente, liste des principales dispositions adoptées :

- Tendre vers 100% de plastique recyclé d'ici à 2025
- Interdiction de mise sur le marché des emballages plastique à usage unique d'ici à 2040.
- Mise en place possible après 2023 d'une consigne pour recyclage et réemploi si l'extension des consignes de tri à tous les emballages ne démontre pas son efficacité en matière de collecte. Expérimentations locales possibles.
- Réduction de 50 % d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique vendues et reprise des objectifs européens de collecte des bouteilles plastique pour boissons : 77 % en 2025 et 90 % en 2029.
- Nouvelles filières REP : mégots de cigarettes en 2021, matériaux de construction (BTP), jouets, articles de sports et de loisirs, articles de bricolage et de jardinage en 2022, et, lingettes pré-imbibées pour usages corporels et domestiques en 2024.
- Interdiction des contenants à usage unique pour les repas servis sur place en restauration commerciale, au plus tard le 1er janvier 2023, et des jouets en plastique dans les menus enfants (2022).
- Interdiction de tous les produits fabriqués à base de plastique oxodégradable.
- Fin à compter de 2021 de la distribution gratuite de bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public (plus de 300 personnes).
- Interdiction progressive des microplastiques intentionnellement ajoutés dans les cosmétiques, les détergents, les produits d'entretien ou les dispositifs médicaux d'ici à 2027.
- Développement du vrac en permettant au consommateur d'être servi dans un contenant apporté par ses soins, visiblement propre et adapté au produit acheté.
- Plus d'emballage plastique pour les fruits et légumes en 2021.
- Interdiction entre 2020 et 2022 des produits en plastique suivants : cotons-tiges, pailles, gobelets, verres, couverts, assiettes, touillettes, couvercles des gobelets à emporter, boîtes en polystyrène expansé, sachets de thé...
- Bonus-malus contre le suremballage plastique (correspondant aux barèmes Citeo déjà en place).

Source : *Plastiques & Caoutchoucs Magazine*, Fabian Tubiana, 20 Décembre 2019

○ AUTRES

1. [perturbateur endocrinien] [effet] [risque]

Perturbateurs endocriniens: les effets sanitaires et environnementaux restent mal estimés

Pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens (PE) présents dans les contenants en plastique (alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques), les députées La République en Marche Claire Pitollat et Laurianne Rossi, rapporteuses de la mission d'information parlementaire, appellent à appliquer « *pleinement* » le principe de précaution, au niveau national et européen, pour protéger les personnes « *les plus vulnérables : les femmes enceintes et allaitantes, les nourrissons et les enfants en bas âge* ».

Ce mercredi 4 décembre, la mission d'information, lancée en février 2019, a dévoilé les conclusions de son rapport, en commissions à l'Assemblée, qui formulent 50 recommandations. Cette mission, présidée par le député Les Républicains Michel Vialay, a mené 70 auditions d'industriels (producteurs, distributeurs, entreprises du recyclage, etc.), de chercheurs, de médecins, de pédiatres, de responsables d'agences sanitaires mais aussi d'agences de l'eau ou encore d'ONG.

Les PE, « un enjeu majeur de santé publique » - L'exposition aux substances chimiques PE présentes dans les contenants en plastique constitue « *un enjeu majeur de santé publique* », a souligné Michel Vialay. « *Nous ingérons cinq grammes de plastique, soit l'équivalent d'une carte de crédit, chaque semaine, à travers notre alimentation* », a-t-il ajouté, en prévenant de la dangerosité de certaines substances PE, « *à l'origine* » de plusieurs pathologies. Et le rapport de lister : les troubles de la fertilité, les malformations génitales, les cancers, les maladies thyroïdiennes, l'obésité, le diabète et les maladies neuro-développementales.

Or, « *les effets sanitaires et environnementaux* » de ces substances « *restent à ce stade mal estimés* », a pointé la députée Claire Pitollat, en commissions à l'Assemblée. La mission insiste sur l'application du principe de précaution afin de prévenir l'exposition aux contenants plastique qui sont « *utilisés quotidiennement et omniprésents* ».

« *Le potentiel d'exposition de la population est énorme (...). Les perturbateurs endocriniens peuvent générer des effets irréversibles sur la santé humaine pendant la vie foetale, l'enfance et l'adolescence, même à faible dose, et peuvent parfois se répercuter sur plusieurs générations* », a mis en garde Mme Pitollat. Pour ces publics les plus sensibles, les deux rapporteuses soulignent « *l'urgence à agir* ».

Renforcer la réglementation européenne sur les PE - Les députés jugent la réglementation européenne actuelle « *inadaptée* » car le « *principe de précaution n'est que modestement érigé* », a ajouté Mme Pitollat. De même, « *la prise en compte des risques par les acteurs de la santé et par les citoyens mériteraient d'être consolidée afin de limiter au maximum l'exposition des plus vulnérables à ces substances* ».

La mission recommande de « *renforcer* » la réglementation européenne et d'accentuer les recherches et les tests pour mieux identifier les substances perturbatrices endocriniennes et comprendre leurs effets. Aujourd'hui, au sein de la réglementation européenne, les PE sont classés selon deux catégories de danger : « *avéré* » et « *suspecté* ». Les députés plaident pour

ajouter dans la réglementation la prise en compte des substances PE « présumées ». « *Il est important que les perturbateurs endocriniens puissent être davantage discriminés en termes de dangers pour être mieux pris en compte* », a souligné Claire Pitollat. Il s'agit également « *d'avoir une définition (européenne) transversale* » de ces substances qui prennent en compte à la fois les risques sanitaires et environnementaux, ainsi qu'une structure de gouvernance « *inter-agences* » qui « *permette de mieux classer* » les PE, a-t-elle ajouté.

Les réglementations sectorielles utilisant des contenants en plastique doivent être aussi « *harmonisées* », via une gouvernance partagée sur les PE, selon les deux députées. Elles plaident également pour un niveau d'exigences renforcé dans les tests requis pour les industriels, dans le règlement européen Reach qui encadre les produits chimiques. Les industriels devraient en outre « *mettre à jour plus régulièrement leur documentation* » dans le cadre de Reach. Les députées soulignent aussi les « *lacunes* » de la directive européenne relative aux médicaments qui « *ne prend pas spécifiquement en compte les effets perturbateurs endocriniens des contenants* ». Le règlement européen relatif aux cosmétiques devrait aussi être révisé, en matière de PE, « *s'agissant à la fois de leur contenu et de leur contenant* ».

Accentuer les recherches sur les substances et leurs impacts dans l'environnement - La mission souligne le besoin d'élargir les recherches sur les perturbateurs endocriniens à d'autres substances que les plus connues (bisphénols, alkylphénols et phtalates), comme l'effet cocktail des molécules et les substituts aux substances interdites. En France, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a notamment alerté sur la nocivité des bisphénols alternatifs au BPA utilisés comme substituts, dont le BPS et le BPF, puis, récemment, le BPB, utilisé dans les contenants alimentaires. Claire Pitollat appelle aussi à accélérer les recherches sur le vieillissement des plastiques et sur les nanoplastiques « *qui sont largement dispersés dans l'environnement* ». Or ces nanoplastiques « *poseront le problème, si nous les ingérons, de passer la barrière tissulaire, et donc pourront largement se diffuser dans tous nos organes* », prévient-elle.

Les recherches sur l'impact des PE sur les milieux, la faune et la flore doivent également être « *intensifiées* », a ajouté la députée Laurianne Rossi. « *Nous préconisons d'expertiser la diffusion des plastiques dans les milieux aquatiques et leurs conséquences, et d'analyser les enjeux en matière d'épandage des boues de station d'épuration* », a-t-elle expliqué. Mme Rossi souligne aussi la nécessité de « *clarifier s'il existe un risque de dispersion des microplastiques dans l'environnement du fait du compostage des plastiques biosourcés, biodégradables et compostables* ». La députée alerte aussi sur le devenir des plastiques et de leurs additifs lors du recyclage, en particulier pour le polytéréphtalate d'éthylène ou PET, très utilisé dans les bouteilles plastique. « *Il est en effet impératif d'avoir un suivi sanitaire très précis du PET recyclé, dans le cadre de recyclages successifs. Il nous apparaît aussi nécessaire d'assurer une vigilance spécifique sur le devenir des additifs aux polymères, lors du recyclage chimique actuellement en cours de test* », détaille Mme Rossi.

Mettre en œuvre des alternatives au plastique « sûres » - Nous préconisons d'expertiser la diffusion des plastiques dans les milieux aquatiques et leurs conséquences, et d'analyser les enjeux en matière d'épandage des boues de station d'épuration.

La députée souligne l'enjeu de « *mettre en œuvre une substitution plus sûre* », sachant que « *le premier des substituts, c'est de se passer du plastique, dont on n'a pas besoin* ». Pour les contenants alimentaires plastique, des alternatives existent comme « *l'inox, la céramique, la*

porcelaine et le verre », a cité en exemple Mme Rossi. Toutefois, « il y a aussi d'autres alternatives plus récentes mais sur lesquelles j'émets des réserves : les barquettes en amidon, en cellulose, le plastique biosourcé, qui font leur entrée sur le marché. Mais on a encore très peu de recul sur leur innocuité sanitaire qui interroge fortement », a-t-elle alerté.

Renforcer les interdictions en France et créer un « toxi-score » - Laurianne Rossi et Claire Pitollat demandent d'interdire, en France, dès à présent, les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique destinés aux nourrissons et enfants en bas-âge. La loi Agriculture et Alimentation prévoit d'interdire l'utilisation de contenants en plastique dans les cantines au 1^{er} janvier 2025. Les députées souhaitent aussi « fixer dès à présent des règles plus strictes et protectrices » des femmes enceintes ou allaitantes et des adolescents. Elles soutiennent aussi la sortie progressive des emballages en plastique à usage unique. Cette sortie est prévue, d'ici à 2040, dans le projet de loi économie circulaire, actuellement examiné à l'Assemblée. Les députées préconisent aussi de « faire cesser la distribution de valisettes de produits cosmétiques à titre gratuit dans les maternités ».

Les rapporteuses proposent, en outre, d'élaborer un « toxi-score » intégrant les perturbateurs endocriniens, à l'instar des « nutri-score », destinés à mesurer la qualité nutritionnelle des aliments. Créer un « toxi-score » permettrait aux consommateurs d'être informés sur la présence de « substances chimiques dangereuses » dans les produits qu'ils achètent. Les députées prévoient d'inclure plusieurs de leurs recommandations sur les PE et les plastiques (toxi-score, principe de précaution, recyclage des additifs, etc.) via des amendements dans le projet de loi économie circulaire. Les rapporteuses estiment que la deuxième stratégie nationale sur les PE « présente une avancée » et demandent que celle-ci soit « traduite en actes ».

Source : Actu-Environnement, Rachida Boughriet, 5 Décembre 2019

2. [recyclabilité] [papier-carton] [guide] Recyclability guidelines for paper-based packaging



In a press release published on December 4, 2019, the *Confederation of European Paper Industries (CEPI)* announced the publication of recyclability guidelines for paper-based packaging. The new guidelines aim to further increase the recycling rate for paper-based packaging by offering “concrete guidance for designers to make sure functionality goes hand in hand with recyclability.” The guidelines are described as being “generally applicable in Europe,” however readers are recommended to check with national extended producer responsibility guidelines that may exist and with relevant agencies to comply with regulations.

“Retailers and brand-owners exploring new fibre based solutions want to see their packaging back in the loop after use. With these guidelines the paper and board value chain gives the answer [as to] what this means and requires in practice,” said Ulrich Leberle, Raw Materials Director at *CEPI*. The guidelines address topics such as the use of metal and plastic laminates, alternative barriers, coatings, alternative fibers, inks, adhesives, specialty papers, and food residues in packaging.

http://www.cepi.org/system/files/public/news_items/19-3038_Recyclability_A4_EN_20191115.pdf

Source : Food Packaging Forum, Justin Boucher, 9 Décembre 2019

3. [emballage] [fin de vie] [plateforme] Une plateforme numérique pour trier partout

La consommation hors domicile a longtemps été le parent pauvre de la collecte et du tri des emballages ménagers. Pourtant, plus de 300 000 tonnes d'emballages sont jetées chaque année dans les gares, les entreprises, les parcs, les salles de concert, les campings, les établissements de restauration rapide...



Particulièrement prisées lors des festivals et des événements intérieurs ou extérieurs, les bouteilles en plastique, canettes et autres barquettes ne sont pas ou peu triées, faute de dispositif sur place, alors qu'elles sont parfaitement recyclables. C'est pourquoi Citeo, l'éco-organisme en charge de la valorisation des emballages ménagers au titre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), met en place la plate-forme Quitri. Son objectif est de collecter plus d'emballages pour les recycler, en assurant la continuité du geste de tri hors du domicile, auprès des gestionnaires de sites accueillant du public, musées, gares, aéroports, stades, restauration rapide..., à partir du premier trimestre 2020. La démarche repose sur trois leviers : simplifier, s'engager et être récompensé. En un clic, les organisateurs d'événement et les gestionnaires de site sont mis en relation, gratuitement et automatiquement, avec des prestataires de collecte, privés ou publics, sur leur territoire, ces derniers ayant été préalablement référencés. Ce faisant, les organisateurs et gestionnaires signent une charte d'engagements pour une mise en place du tri efficace et un recyclage effectif des déchets d'emballages collectés. Ainsi, ils ont accès à des supports pour communiquer auprès du public, affiches, consignes de tri claires, guides. Ensuite, les organisateurs ayant fait appel à un opérateur privé percevront 30 euros par tonne recyclée tracée hors papier et verre, après remise des certificats de recyclage. Cette somme sera déduite de la facture de prestation qu'ils payent directement à l'opérateur.

Source : Emballages Magazine, Arnaud Jadoul, 17 Décembre 2019

4. [contact alimentaire] [matériau] [réglementation] Switzerland strengthens FCM regulation

On November 5, 2019, Switzerland amended its 2017 Ordinance on food contact materials (Ordinance of the Federal Department of Home Affairs on materials and articles intended to come into contact with foodstuffs, [RS 817.023.21](#), FPF [reported](#)) to better align with some of the EU FCM regulations, including the Regulation (EC) [1895/2005](#) on epoxy derivatives, as well as several amendments to Regulation (EU) [10/2011](#) on food contact plastics and Regulation (EU) [2018/213](#) on bisphenol A (BPA, CAS 80-05-7) in food contact varnishes and coatings (FPF [reported](#)).

The international testing company SGS summarized the main amendments in an [article](#) published on November 29, 2019. Among others, these include several changes in the positive list provided in the Annex 10 for food contact printing inks; changes in guidelines for food simulant selection; changes in certain migration conditions; and new specifications for compliance verification procedures. The new Annex 13 outlines "special requirements for varnishes and coatings." These prohibit Novolac glycidyl ethers (NOGE) and bis(4-hydroxyphenyl)-methane bis(2,3-epoxypropyl) ether (BFDGE, CAS 29817-09-9) and establish specific migration limits for several derivatives of 2,2-bis(4-hydroxyphenyl) propane bis(2,3-epoxy(propyl) ether (BADGE, CAS 1675-54-3). Further, specific migration limit for BPA migration from varnished and coated FCMs is set at 0.05 mg/kg, and "BPA migration [is] prohibited for food contact varnished or coated

materials and articles for young children” for several food categories. The changes became effective on December 1, 2019.

Source : Food Packaging Forum, Ksenia Groh, 4 Décembre 2019

5. [acier inoxydable] [contact alimentaire] [réglementation] Italy amends stainless steel regulation

In an [article](#) published on December 2, 2019, the international testing company SGS informed that “in August 2019, Italy published [Decree Number 72 of May 9, 2019](#) to amend Decree of the Minister for Health of March 21, 1973 on ‘Hygiene rules for packaging, containers and utensils intended to come into contact with foodstuffs or personal use products’ (Ministerial Decree 3.21.1973).” This amendment expanded “the number of authorized stainless steels from 42 to 50 in Annex I” and updated “the list of unintentionally added elements that are permitted in stainless steels.” It came into effect on August 16, 2019. On November 14, 2019, Italy [announced](#) “a designation correction to four out of the eight newly authorized stainless steels on the expanded list,” effective immediately.

Source : Food Packaging Forum, Ksenia Groh, 4 Décembre 2019